

Index de l'égalité femmes-hommes : nos points positifs et nos axes de progrès pour 2024



L'index de l'égalité femmes-hommes fait partie d'un ensemble de mesures législatives adoptées dans la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018. Il permet aux entreprises d'évaluer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de divers indicateurs.

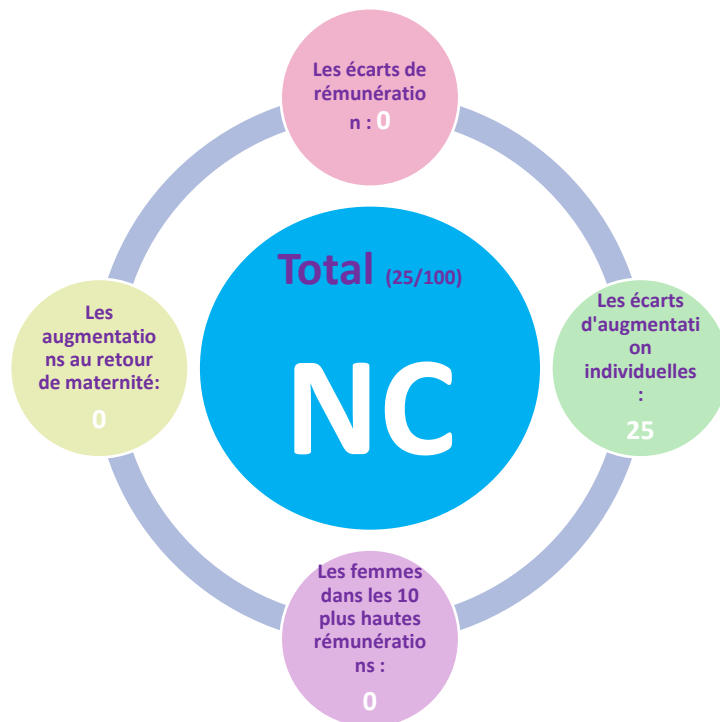
Il est calculé sur 100 points répartis en 4 indicateurs. Si le score final est inférieur à 75 points, l'entreprise a 3 ans pour mettre en place des mesures correctives et un plan d'action.

4 indicateurs pour 4 objectifs :

1. La suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes : 0 points
2. La même chance d'avoir une augmentation pour les femmes que pour les hommes : 25 points
3. Toutes les salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 0 points
4. Au moins quatre femmes dans les 10 plus hautes rémunérations : 0 points

BIOTOP LABORATOIRES obtient un résultat de 25 points sur 100 (résultat non représentatif compte tenu de la sur-représentation de la population féminine dans nos effectifs).

Ce résultat est aussi très différent des années précédentes compte tenu de la baisse des effectifs avec la fin de la période de pandémie COVID 19.



Toutes les fonctions de l'entreprise sont soumises à cette évaluation. Les résultats mettent en relief le fait que la **population féminine est sur-représentée** dans nos différents laboratoires.

Ces résultats permettent d'affirmer que nous devons promouvoir le recrutement du personnel masculin sur les différentes fonctions de nos laboratoires pour réduire les écarts de rémunération et de représentation.

Mais nous avons conscience que les métiers de notre entreprise sont dans la plupart des cas des métiers qui attirent plus les femmes que les hommes.

Cet index vient par conséquent enrichir la politique d'égalité déjà initiée par Biotop Laboratoires en la dotant de nouveaux outils de suivi et d'évaluation.